

La superposition des différentes cartes thématiques offre une première image de la répartition des paysages, en amont de la hiérarchisation proposée par la perception. Il s'agit d'une première lecture "objective" de l'organisation des types de paysages qui composent le département du Cher. Elle permet de distinguer des "paysages purs", qui sont déterminés par une modalité thématique unique, ce sont par exemple les paysages de bocage du Boischaut, de la partie occidentale de la vallée de Germigny ou du nord est du Pays Fort, les paysages de plaine de la Champagne Berrichonne, les espaces forestiers de la Sologne et des paysages mixtes, dans lesquels plusieurs déterminants se combinent pour qualifier le territoire : reliefs et vignes en

Sancerrois, paysages forestiers et agricoles dans certains îlots champenois, bois et relief dans le Pays Fort etc... Cette première synthèse met en lumière deux caractéristiques du Cher : la prépondérance de la ruralité et une grande cohérence entre les données de la géomorphologie et la nature des paysages. On peut dire qu'il n'existe pas à ce jour de rupture irrémédiable entre les fondements du paysage et la façon dont son exploitation par l'homme en a façonné l'agencement. Il convient ici d'attirer l'attention sur le fait que cette belle cohérence n'est pas "donnée une fois pour toutes", en effet la tendance générale à l'homogénéisation due à l'évolution récente des pratiques agricoles et à l'extension des influences urbaines commence à se faire

sentir : nous le verrons dans le détail de l'analyse des unités de paysage, un modèle simplifié est en train de conquérir les sites départementaux, à travers un double phénomène d'ouverture des paysages potentiellement cultivables et de fermeture par déprise agricole et reboisement des espaces impropres au labour.

À ce jour la répartition des paysages conserve l'image originelle : le sud et le nord-est bocager et "vert", le nord-ouest forestier, l'openfield central, zébré par les grandes vallées, les versants et leurs paysages singuliers (vignobles et vergers de la cuesta tertiaire, spectaculaires reliefs boisés du Val de Loire et du Val d'Allier) et les paysages urbanisés au niveau des trois principales villes du département.

A- 33 VALEUR DE RECONNAISSANCE DES PAYSAGES

Patrimoine et tourisme à l'échelle de la Région Centre placent le Cher dans la position d'un paysage relais, à l'écart

des grands sites majeurs des châteaux de la Loire ou du cœur solognot, mais néanmoins riche d'un fort potentiel qualitatif

fondé sur ce que le département a su préserver de son histoire et de la ruralité berrichonne.

A- 331 Les principaux critères

Monuments historiques et sites protégés

Le Berry est riche d'un remarquable patrimoine bâti, dont les cartes page suivante présentent les principaux fleurons. La carte des "demeures privées"²³ fait apparaître châteaux, manoirs, hôtels particuliers et maisons ainsi que les bâtiments agricoles remarquables. On peut constater que les régions d'élevage, les pays de verdure et d'eau sont les plus richement

dotés. Par contraste, la Champagne Berrichonne qui fut avant sa conversion à la grande culture un pays de landes pauvre possède peu d'édifices remarquables, si l'on excepte les abords boisés de la vallée de l'Yèvre. Le Boischaut et la vallée de Germigny sont les sites les plus richement dotés, en particulier en fermes manoirs, ainsi que le Sancerrois et le secteur de Graçay. La deuxième

carte met en évidence le patrimoine que constituent les édifices publics, jardins, édifices divers, ouvrages de défense et bâtiments témoignant du passé sidérurgique de la vallée du Cher. La troisième carte montre les édifices religieux, fort nombreux en particulier dans les vallées du Cher et de l'Arnon, en Boischaut ainsi que dans la vallée de Germigny.

23 : cartes établies à partir de documents fournis par le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine